



Le Programme des Nations Unies pour le développement présente ses compliments à toutes les Missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York et a l'honneur de solliciter des nominations de candidature au poste de Assistant - Secrétaire Général (ASG) et Directeur du Bureau Régional du Programme pour l'Asie et le Pacifique (BRAP).

Présent dans près de 170 pays et territoires, le PNUD contribue à éradiquer la pauvreté et à réduire les inégalités et l'exclusion. Il aide les pays à élaborer des politiques, à développer des compétences en leadership et des aptitudes en matière de partenariat, à renforcer leurs capacités institutionnelles et à accroître leur résilience de manière à obtenir des résultats de développement durables.

Le PNUD s'attache à renforcer les nouveaux cadres de développement, de réduction des risques de catastrophe et de changement climatique. Il appuie les efforts des pays visant à la réalisation des nouveaux objectifs de développement durable (ODD), lesquels guideront les actions prioritaires de développement au niveau mondial au cours des 15 années à venir.

Le Bureau Régional pour l'Asie et le Pacifique (BRAP) couvre 24 bureaux de pays et un Centre régional de service, soit au total plus de 36 programmes de pays. Dans toute la région, le PNUD aide les pays à élaborer et à partager leurs propres solutions aux problèmes urgents de développement, en appuyant les coalitions en faveur du changement et en reliant les individus et les institutions pour leur permettre de partager les connaissances, l'expérience et les ressources. Dans leurs activités visant à renforcer leurs capacités locales, les pays font appel au personnel du PNUD et à la large gamme de partenaires régionaux et mondiaux du Programme. Au nombre des priorités régionales figurent notamment la gouvernance démocratique, la réduction des inégalités, l'atténuation des risques de catastrophes et de conflits et la promotion de la femme.

Le Directeur/la Directrice régional(e) est le chef du PNUD dans la région; il/elle est par ailleurs s membre de l'équipe de direction du PNUD et, à ce titre, sert de modèle et illustre les valeurs, les comportements et les compétences spécialisées du Programme.

Le Directeur/la Directrice du Bureau régional rend compte de ses activités à l'Administrateur/ Administrateur associé. Il/Elle est membre du Groupe exécutif du PNUD et contribue à l'élaboration et au suivi des orientations stratégiques du Programme. Il/Elle dirige et gère la politique générale ainsi que les programmes régionaux en cours et les activités des bureaux de pays de la région de manière à assurer la réalisation des priorités et l'obtention des résultats recherchés.



Le domaine d'activité et les principales fonctions du poste sont les suivantes :

- Participation aux activités du Groupe exécutif (EG), organe décisionnel suprême du PNUD, pour aider à déterminer et à appliquer les orientations stratégiques de l'ensemble du Programme;
- Élaboration de partenariats stratégiques avec les principales parties prenantes pour mener à bien la mission du PNUD et obtenir des résultats
- Gestion du Bureau régional et travail en collaboration et en coopération au sein du PNUD en vue d'obtenir les effets et les résultats recherchés conformément au Plan stratégique du PNUD, notamment par le biais des actions suivantes :
  - Exercice du leadership général et élaboration de la pensée stratégique concernant l'engagement du PNUD dans la région;
  - Identification des défis et des priorités du développement dans la région; définition des priorités stratégiques de programmation au niveau de la région et des pays et application de mesures visant à améliorer la qualité des programmes et à en accroître l'efficacité;
  - Apport d'orientations intellectuelles pour les produits de connaissance spécifiques de la région, notamment pour les Rapports régionaux sur le développement humain;
  - Apport d'orientations et d'appui aux représentants résidents et aux autres cadres des bureaux de pays, y inclus par des actions de facilitation auprès des instances gouvernementales des pays hôtes, des donateurs et des homologues selon qu'il est nécessaire;
  - Supervision de la performance et de l'action opportune des bureaux de pays face aux problèmes et aux défis;
  - Orientation de la mise en œuvre de stratégies du Bureau pour la mobilisation et l'obtention de ressources;
  - Élaboration et entretien de partenariats stratégiques du PNUD dans la région, l'accent étant mis sur le partage des connaissances, les activités conjointes et la mobilisation commune des ressources, et représentation du PNUD, selon qu'il y a lieu, aux événements et aux forums de haut niveau intéressant la région;
  - Représentation du Bureau dans les principaux forums et conférences relatifs aux politiques, aux programmes, à la gestion et au plaidoyer;
  - Exercice de la coordination du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) dans la région Asie et Pacifique pour renforcer le système des coordonnateurs résidents; et plaidoyer en faveur d'une cohérence accrue et d'une harmonisation des équipes de pays des Nations Unies;
  - Apport d'un appui à la mise en œuvre des initiatives de réforme des Nations Unies dans la région, conformément aux politiques et aux orientations organisationnelles du GNUD.



Le Directeur/la Directrice régional(e) :

- Dirige par l'exemple et encourage l'excellence, le professionnalisme, la compétence, l'intégrité, l'éthique et le respect des valeurs énoncées dans la Charte des Nations Unies;
- Guide, encadre et développe une équipe de cadres supérieurs à New York, au Centre régional du Bangkok et dans les bureaux de pays ;
- Supervise et assume la responsabilité des activités du Bureau dans les domaines des finances, des ressources humaines, des achats et de l'administration générale

Des renseignements complémentaires sur le PNUD sont disponibles à <http://www.undp.org/> Les personnes intéressées peuvent faire acte de candidature et présenter leur demande à [exo.cos@undp.org](mailto:exo.cos@undp.org)

Afin d'obtenir un groupe le plus large possible de candidats à ce poste, le PNUD accueillera avec satisfaction toute nomination qui viendra compléter celles qui seront émises par le Secrétaire général des Nations Unies à la suite de ses recherches et de ses consultations. Le PNUD est particulièrement désireux de recevoir les demandes de candidature de personnes de sexe féminin.

Le Secrétaire général recherche une personne possédant les qualités suivantes :

- Une expérience professionnelle solide à des postes de responsabilité croissante et d'obtention de résultats au niveau international, notamment dans les domaines de la programmation du développement, de la mobilisation de ressources et du plaidoyer, présente une pertinence particulière.
- Une expérience de la coopération interorganisations et internationale, de la négociation de partenariats, de la mobilisation de ressources et de la gestion de programme est particulièrement pertinente. Les candidat(e)s doivent avoir exercé des fonctions de leadership et avoir démontré leur aptitude à plaider en faveur de solutions efficaces.
- Les candidat(e)s devraient justifier d'une connaissance approfondie des activités de réponse aux situations de crise, de la gestion des situations complexes y relatives, de la coopération interorganisations et internationale, de la négociation de partenariats, de la mobilisation de ressources et de la gestion de programmes dans des zones touchées par des crises avec des entités nationales, régionales et internationales, ainsi que d'une capacité à faire progresser le dialogue en exerçant l'influence voulue et à présenter les matériels correspondants devant des instances mondiales et régionales.
- Les candidat(e)s devraient posséder une expérience de l'Organisation des Nations Unies et/ou d'autres institutions intergouvernementales et entités internationales.



### *Contrôle relatif aux droits de l'homme*

Conformément à la politique relative à la nomination de candidat(e)s, le Secrétariat tient à rappeler qu'il relève de la responsabilité du gouvernement présentant la nomination de s'assurer que toute personne dont il présente la candidature n'a pas été condamnée, ou ne fait pas actuellement l'objet d'enquêtes ou de poursuites en rapport avec des actes criminels ou des violations du droit international des droits de l'homme ou du droit international humanitaire. Dans le cas de la présentation de candidatures de personnes qui ont fait l'objet d'enquêtes en rapport avec des actes criminels, ou ont été accusées ou poursuivies pour des tels actes mais n'ont pas été condamnées, le gouvernement présentant la nomination est prié de fournir des renseignements sur les enquêtes ou poursuites dont s'agit. Il est de même prié de certifier qu'il n'a pas connaissance d'allégations quelconques à l'encontre des personnes dont il présente la candidature faisant état d'une implication de leur part, par acte ou omission, dans la commission de tout acte constitutif de violations du droit international des droits de l'homme ou du droit humanitaire international.

Les personnes qui soit sont nommées par des États Membres, soit aspirent à exercer des fonctions aux Nations Unies à titre personnel, seront tenues, si elles sont présélectionnées, de fournir une auto-attestation déclarant qu'elles n'ont pas commis d'acte criminel, n'ont pas été condamnées ni poursuivies pour de tels actes et n'ont pas pris part, par acte par omission, à la commission d'une violation quelconque du droit international des droits de l'homme ou du droit international humanitaire.

### *Conflits d'intérêts*

Les fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies doivent faire preuve des plus hautes qualités d'efficacité, de compétence et d'intégrité. Il incombe aux cadres supérieur(e)s, en particulier, de donner l'exemple pour faire observer les normes de déontologie de l'Organisation. Il y a conflit d'intérêts lorsque, du fait de quelque action ou omission de sa part, l'intérêt personnel du (de la) fonctionnaire vient nuire à l'exercice de ses fonctions ou compromet son intégrité, son indépendance et son impartialité. Un risque de conflit d'intérêts peut découler de l'exercice, par le(la) fonctionnaire, d'une profession ou d'un emploi en dehors de l'Organisation, de sa participation à des activités extérieures, y compris politiques, de son acceptation de quelque don, distinction honorifique, décoration, faveur ou rémunération provenant de sources extérieures à l'Organisation, ou de ses placements financiers. Le(la) fonctionnaire ne peut notamment accepter d'aucun gouvernement ni distinction honorifique, décoration, faveur ou rémunération ni don quelconques (art. 1.2 j) du Statut du personnel). Les cadres supérieur(e)s sont tenu(e)s de signaler sans délai à l'Organisation tout conflit d'intérêts, réel ou supposé. Afin d'éviter toute influence familiale, tout traitement préférentiel ou tout conflit d'intérêts, réels ou supposés, pouvant découler de telles situations, le Règlement du personnel de l'ONU dispose que l'Organisation n'engage ni les père et mère, ni les fils, fille, frère ou sœur du (de la) fonctionnaire (disposition 4.7 a) du Règlement du personnel).

Les personnes présélectionnées seront également tenues de remplir la déclaration d'intérêts des cadres avant leur nomination au poste pour déterminer l'existence de conflits d'intérêts susceptibles de survenir et pour prévenir et gérer dans toute la mesure du possible et de manière opportune les situations dans lesquelles des intérêts personnels risquent de s'opposer ou de sembler s'opposer aux intérêts des



Nations Unies dans l'éventualité où de telles personnes viendraient à être nommées au poste en question.

Toutes les nominations devront inclure le curriculum vitae du candidat/de la candidate et des coordonnées complètes (courriel et numéro de téléphone) des candidat(e)s et être envoyées au Secrétariat au plus tard le **23 Aout 2019**. Les nominations peuvent également être envoyées à [exo.cos@undp.org](mailto:exo.cos@undp.org). Le gouvernement est aussi prié d'attester par écrit n'avoir connaissance d'aucune allégation selon laquelle son(sa) candidat(e) aurait été impliqué(e), du fait de quelque action ou omission, dans la perpétration d'actes qui constituent des violations du droit international des droits de l'homme ou du droit international humanitaire.

Les nominations peuvent également être envoyées à [exo.cos@undp.org](mailto:exo.cos@undp.org).

Le Programme des Nations Unies pour le développement saisit la présente occasion de réitérer les assurances de sa très haute considération à toutes les Missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York.

New York, le 8 Juillet 2019

À toutes les Missions permanentes  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
New York, NY